

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA15 17249**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 avril 2015 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA15 17249 : Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 29 avril 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves